INFORMATION

D24SGVP-008983

Exercice du droit de préemption urbain, des lots de copropriété n° 14, 19, 22, 26, 27, 29, 41, 42 et 43 situés dans l'immeuble 22, rue Lepic, à Paris 18e.

La Maire de Paris

Vu les articles L210-1, L210-2, L211-1 et suivants et L213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9, 10 et 11 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la demande d'acquisition reçue en Mairie de Paris le 6 mai 2024 et portant sur les lots de copropriété n° 14, 19, 22, 26, 27, 29, 41, 42 et 43, propriété de Mme CHESNEL-MARIE Angélique, situés dans l'immeuble 22, rue Lepic, Paris 18e ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 7 juin 2024 ;

Considérant que le territoire parisien se caractérise par un taux de logements sociaux de 23,7% au 1er janvier 2023 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat à Paris, afin de se rapprocher du seuil de 25% fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

A, par décision du 25 juin 2024 , exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la demande d'acquisition de 2 000 000 €, en valeur occupé, sur :

les lots de copropriété n° 14, 19, 22, 26, 27, 29, 41, 42 et 43
situés dans l'immeuble 22 rue Lepic, Paris 18e

en vue de la création d'environ 5 logements locatifs sociaux.

Pour la Maire de Paris et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 27 juin 2024